



Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 06 février 2025 au complexe scolaire

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 521
- Electeurs présents : 31

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du jeudi 30 janvier 2025, N° 4.

Assemblée communale extraordinaire

JEUDI 06 FEVRIER 2025 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2024.
2. Information sur le décompte provisoire de la rénovation du complexe scolaire.
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- francs au crédit d'engagement de CHF 190'000.- francs relatif à la réfection du local SIS, des façades, des locaux sanitaires et l'aménagement d'un coin pause/réfectoire dans le bâtiment de la Mairie, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Communication.
5. Divers.

Le président propose de nommer deux scrutateurs, soit Evelyne Etique et Mathieu Piquerez ! Il est demandé à l'assemblée de se prononcer par un levé de main si elle est d'accord avec la proposition.

Les scrutateurs sont nommés à la majorité évidente.

Preennent part à l'assemblée communale de ce soir, 31 personnes.



Le président fait la demande qu'une motion d'ordre soit votée, selon le règlement d'organisation art. 18 alinéa 3. La motion est la suivante : limiter à deux interventions par personne et par objet.

Les personnes qui acceptent cette motion d'ordre sont priées de le manifester par un levé de main. A la majorité évidente, la motion est acceptée.

Le président des assemblées passe à la lecture de l'ordre du jour. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques ou des propositions sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, il est donc accepté à l'unanimité.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2024

Le président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal.

On passe au vote, les personnes qui acceptent le procès-verbal du 12 décembre 2024 ainsi rédigé sont priées de le manifester par un levé de main.

A la majorité évidente, le procès-verbal de la dernière assemblée communale est accepté.

2. Information sur le décompte provisoire de la rénovation du complexe scolaire.

La parole est donnée à Hervé Vallat, conseiller communal. Ce dernier informe l'assemblée qu'il est accompagné par Noé Vallat, architecte, afin de répondre à d'éventuelles données techniques. Il lit ensuite les chiffres du décompte provisoire, selon tableau ci-dessous.

Décompte provisoire du projet de rénovation du complexe scolaire

Crédit voté lors de l'Assemblée communale du 21.06.2021:	CHF 2'050'000.00
Pourcentage de facturation rentrée :	100 %
Total des factures payées :	CHF 1'795'110.85
<u>Subventions non déduites (en cours de finalisation)</u>	
Promesse du Patenschaft :	CHF 300'000.00
CHF 250'000.00 déjà versés	
CHF 50'000.00 en attente de validation du décompte final	
Subvention indicative maximum du Service de l'Enseignement	CHF 160'000.00

Une séance de conformité a eu lieu en début d'année

En attente du rapport technique du Service des Infrastructures

Décision du SEN pas avant avril-mai 2025



Pas de décompte final, mais le décompte sera de toute façon bien plus bas que ce que qui avait été annoncé du fait de ces subventions.

Un citoyen aimerait avoir des éclaircissements par rapport à la ventilation, est-ce qu'elle fonctionne correctement ? Vu qu'il fait partie de la commission d'école il a eu une discussion avec une enseignante, et il y aurait des soucis avec cette ventilation.

Le conseiller Hervé Vallat est satisfait de pouvoir répondre que la ventilation fonctionne parfaitement bien. Effectivement il y a eu quelques soucis de bruit au départ, mais tout est réglé. Les enseignants sont satisfaits, il n'y a plus aucun bruit. De plus du fait de l'isolation du bâtiment, du changement de chauffage, de l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée dans les classes, en 2024 on est à une facture de chauffage par KW/h, 50% plus basse que 2023.

Une citoyenne demande quel est l'utilité de présenter un décompte provisoire et si un décompte final sera présenté. Hervé Vallat, conseiller, répond que la population l'a demandé et vu que les travaux sont terminés depuis une année, il semblait judicieux au conseil communal de montrer les chiffres. Un décompte final sera également présenté.

Un citoyen revient sur le montage des échafaudages lors de la rénovation du complexe scolaire, il a découvert un soir que l'échafaudage n'avait pas été complètement installé par l'entreprise Roth, une intervention a dû avoir lieu et il a fallu sécuriser, juste sous l'entrée de l'école, pour éviter un accident grave. Il aimerait savoir si dans le décompte de l'entreprise Roth ce fait a été mentionné. Hervé Vallat, conseiller, intervient de suite car il ne va pas mentionner les détails de la négociation qu'il y eu avec l'entreprise Roth, il y a eu un problème de sécurité et on l'a résolu. L'entreprise a bien compris notre mécontentement.

Un citoyen, demande de faire respecter la motion d'ordre voté en début d'assemblée communale.

3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- francs au crédit d'engagement de CHF 190'000.- francs relatif à la réfection du local SIS, des façades, des locaux sanitaires et l'aménagement d'un coin pause/réfectoire dans le bâtiment de la Mairie, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

La parole est donnée à Hervé Vallat, conseiller communal, ce dernier relate les faits selon pdf annexé.

Son allocution terminée, la parole est passé à l'assemblée.



Un citoyen demande la parole, il voudrait savoir si les CHF 60'000.00 sont des offres d'entreprise ou de régie ? Hervé Vallat, conseiller communal répond que ce sont des offres d'entreprises.

Un citoyen dit que l'on a voté un crédit pour les pompiers, mais qu'en réalité on refait toute la maison communale ? Il semble que les pompiers n'ont toujours rien. Hervé Vallat, conseiller communal répond que les façades sont terminées, mais que l'aménagement du rez-de-chaussée ainsi que le local du SIS en sont au même stade dans les travaux.

Le président passe au vote en demandant aux personnes qui acceptent le crédit supplémentaire de CHF 60'000.00 de le manifester par un levé de main.

A la majorité évidente, l'assemblée communale accepte le crédit.

Noé Vallat est remercié et peut ainsi quitter l'assemblée.

4. Communication

Olga Guélat, conseillère communale, présente le système de demande d'arrêt à distance vers les casernes. Système financé à 100% par car postal.

PDF annexé.

Michel Vallat, maire, informe que pour des raisons de santé Mme Cindy Forêt désire remettre son magasin qui fait également office d'agence postale. Les personnes intéressées par la reprise de ce commerce sont invitées à prendre contact directement avec Mme Forêt.

Monsieur le maire revient également sur le réseau d'eau potable et le changement des compteurs d'eau.

Enfin, il rappelle quelques éléments importants ou conseils à tenir compte, suite aux vols et cambriolages survenus ces derniers mois dans notre village.

PDF annexé.

5. Divers

La parole est donnée à l'assemblée, un citoyen s'attendait à un point sous communication au sujet de la fermeture du cabinet médical du Dr. Ott. La vie d'un village c'est aussi un cabinet médical. Le village de Boncourt a remué ciel et terre pour faire revenir une doctoresse après le tragique départ de son médecin. Je demande au conseil communal, non pas de répondre de suite, mais de



prendre note d'un souci de nombreux citoyens qui ont dû trouver un médecin ailleurs, et je vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Michel Vallat, maire, répond que les médecins sont difficiles à trouver, nous sommes proches de l'hôpital de Porrentruy. Ces derniers ne veulent plus travailler à 100 %, c'est la mode actuelle. Les jeunes médecins se regroupent c'est plus facile pour eux de travailler en équipe. Trouver le médecin qui veut s'installer dans un petit village c'est chose très compliquée.

Une citoyenne aimerait réagir et demande si on est sûr que le Dr. Ott ne reviendra pas ? Pour l'instant nous n'avons pas d'information officielle.

Michel Vallat, maire répond que suite à un contact avec le service de la santé il lui a été répondu qu'il n'avait pas le droit de répondre à la question, c'est personnel et privé.

Un citoyen demande un droit de réponse à la réflexion qu'il vient de soumettre au sujet du cabinet du Dr. Ott, il ne voulait pas une réponse immédiate, il aimerait simplement que le conseil communal prenne note de sa proposition et y réfléchisse.

Un citoyen prend la parole, il ne sait plus si les compteurs d'eau sont facturés ou gratuits pour le citoyen ! Michel Vallat, maire, répond que les anciens compteurs n'étaient plus rentables, il fallait diminuer les frais. Un citoyen pose ensuite la question des raisons pour lesquelles certains citoyens refusent de les remplacer. Le maire, Michel Vallat, explique que cela est simplement dû au fait que ces citoyens ont fait installer un compteur neuf il y a 4 ou 5 ans. Les compteurs actuels sont la propriété de la commune, le citoyen ne le paie pas.

Un citoyen demande à nouveau s'il est possible d'obliger les citoyens à changer les compteurs par le biais d'une votation en assemblée. Michel Vallat, le maire, répond qu'il n'ira pas aussi loin.

Il est 21h, l'assemblée est levée.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier